



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

N° 377-2017-29

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## ARRETE RESERVANT DES ESPACES A L’AFFICHAGE D’OPINION

**Le Maire de la Commune de SAINT CLAIR DE LA TOUR,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l’environnement et notamment ses articles L 581-13 ET r 581-2 et suivants,  
Considérant qu’un emplacement au minimum doit être prévu et organisé pour permettre l’affichage d’opinion et la publicité relative aux associations extérieures aux associations communales,  
Considérant que trois emplacements sont réservés à l’affichage des associations communales,

### ARRETE

**Article 1** : Les espaces matérialisés par des panneaux d’affichage et situés :

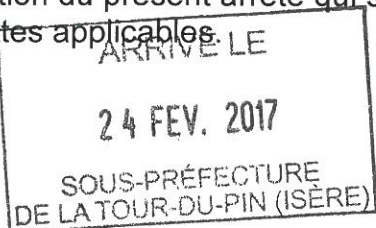
- Sur le mur de la poste
- Place Bouvelle
- Place de la salle des fêtes,

D’une surface de 1.50 m2 chacun, sont réservés à l’affichage d’opinion et à l’information des associations extérieures à la Commune. Un plan de situation est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Tout affichage d’opinion ou d’expression associatives extérieures à la Commune, devra être effectué impérativement et exclusivement sur les emplacements visés à l’article 1.

**Article 3** : Toute infraction à cet arrêté sera réprimée conformément aux textes en vigueur.

**Article 4** : Les services municipaux, la Gendarmerie de LA TOUR DU PIN, sont chargés de l’exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-Préfet et publié conformément aux textes applicables.



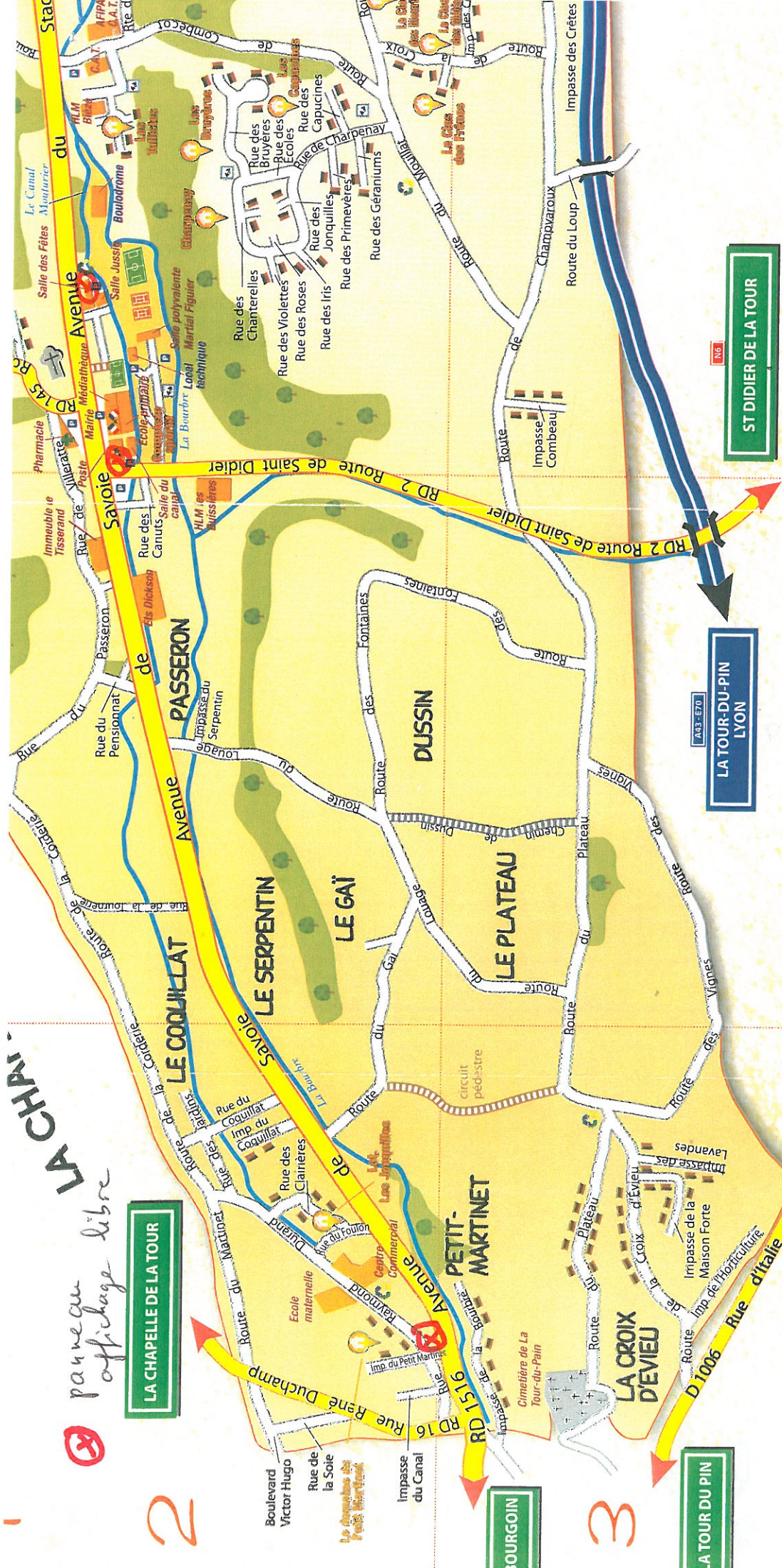
Fait à St Clair de la Tour, le 20 février 2017,

Le Maire,  
Jean-François DELDICQUE



*La présente décision pourra faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication.*

panneau affichage libre



# SAINT - DIDIER - DE - LA - TOUR

## ES ET VOIES

ie (Route de)	C1-D1
ntaine (Route de)	B1-C1
ve (Impasse de)	C1
re (Impasse de la)	E2
es (Rue des)	A3
s (Rue des)	C2
aroux (Route de)	B2
ailles (Rue des)	C3-D3
	C2

Charpenay (Rue de)	C2
Chasseurs (Route des)	E2
Chevreuils (Impasse des)	E2
Cimes (Impasse des)	C3
Civette (Rue de la)	E2
Clairières (Rue des)	A2
Combeau (Impasse)	C3
Combécot (Route de)	C2
Colline (Route de la)	C1-C2
Coquillat (Rue du)	A2
Coquillat (Impasse du)	A2
Corderie (Route de la)	A2-B2
Croix (Route de la)	C2-C3
Croix d'Évieu (Chemin de la)	A3

Laiterie (Route de la)	C2-D2
Lavandes (Impasse des)	A3
Lavoit (Rue du)	C1
Laye (Route de)	C2-D2
Louage (Route du)	B2-B3
Loup (Route du)	C3
Maison Forte (Impasse de la)	A3
Martinet (Route du)	A2
Mouillat (Route du)	C2-C3
Moulin (Route du)	A2-B2
Passeron (Rue du)	B2
Pensionnat (Rue du)	B2
Petit Martinet (Impasse du)	A2
Plateau (Route du)	A3-B3

Primevères (Rue des)	C2
Puisat (Impasse du)	D2
Puits (Route des)	D2-E2
Raymond Durand (Rue)	A2-A3
René Duchamp (Rue)	B1-B2
Revolette (Route de)	C2
Roses (Rue des)	C2
Ratassière (Impasse de)	C2
Saint-Didier (Route de)	B3-C2
Savoie (Avenue de)	A2-B2
Serpentin (Impasse du)	B2
Soie (Rue de la)	A2
Source (Route de la)	E2
Stade (Avenue du)	C2-E1

Suer (Route de)	E2
Taillis (Route du)	C2-D2
Tournerie (Rue de la)	B2
Vieux four (Rue du)	E2
Vignes (Route des)	A3-B3
Violettes (Rue des)	B2
Vion (Chemin du)	C2

## LOTISSEMENTS

Les Capucines	Charpenay
Les Jardins de Ninl	Le Clos des Meurisseurs
Le Clos des Mélezes	Le Clos des Frénes
Les Bruyères	Le Domaine du Petit Martinet
Le Clos Berger	Les Tuillistes
Les Jonquilles	